

BULLETIN MUNICIPAL – N° 6 – JUILLET 2023

COMMUNE DE BELRUPT-EN-VERDUNOIS

☎ : 03 29 86 50 27 / ✉ : mairie.belrupt55@wanadoo.fr

Site internet : www.belrupt-en-verdunois.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook : Mairie de Belrupt en Verdunois

Et grâce à l'application PanneauPocket sur smartphone

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

LE 3 SEPTEMBRE, MANIFESTATION DE LA BEHOLLE

Lors du week-end des 2 et 3 septembre, LES LOUPS DE BELRUPT organisent la « BEHOLLE », leur grande manifestation d'envergure interrégionale et de label national, à partir de leur site du Rozelier, près de l'aérodrome. C'est un week-end de fête pour le VTT.

Avec une innovation le dimanche 3 septembre au matin, puisque notre concitoyen Ghislain Desoteux y mettra à disposition des joëlettes pour permettre à des personnes à mobilité réduite, comme des personnes âgées ou handicapées, de participer à la marche proposée à côté des circuits de VTT.

De ce fait, il fait appel au bénévolat de personnes qui pourraient être les pilotes de ces joëlettes (une formation rapide sera proposée à ceux qui ne l'ont jamais fait) afin d'accompagner ces personnes à mobilité réduite si personne de leur entourage ne peut le faire. Pour chaque joëlette, il faut au minimum deux pilotes, en bonne forme !

Si vous souhaitez vous proposez : 06 28 04 84 05 ou ghislain.desoteux@orange.fr. Et merci d'avance pour ces personnes aidées !

RESTRICTION USAGE DE L'EAU

Le Département de la Meuse est placé en zone d'alerte. **Des mesures de restrictions des usages de l'eau sont mises en places par arrêté préfectoral n° 2023-1894 du 17 juillet 2023.**

Sont notamment interdits :

- l'arrosage des jardins et potagers entre 11 et 18 heures
- l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés entre 11 et 18 heures
- le remplissage et la vidange des piscines
- le lavage des voitures sauf en station
- le lavage des façades, toitures et bâtiments sauf pour les entreprises

PARMI LES DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Comme à chaque réunion du conseil, depuis le début de l'année, la loi demande qu'un élu chargé des questions d'incendie et de secours, présente au conseil un rapport sur ces questions. A Belrupt, c'est Claude Réale qui « s'y colle ». Il a donc présenté un rapport sur l'actualisation du schéma communal de défense contre l'incendie. Ainsi, récemment, des pompiers spécialisés représentant le service départemental d'incendie et de secours sont venus analyser – rue par rue – les risques de feux et les précautions à prendre.

Parmi ces précautions, il y a le renforcement du réseau des bornes à incendie et des réserves car la loi a changé et les bornes doivent être plus rapprochées que sous l'ancienne réglementation. Pour Belrupt, les secteurs qui nécessitent un renforcement ou une actualisation sont le site du spectacle de Connaissance de la Meuse, le chemin des Hollis, le renforcement de la conduite d'eau de la rue de la Côte par de prochains travaux.

Comme toute décision du conseil, cela est public et disponible sous simple demande.
Nous allons également éditer ce rapport régulier sur le site internet de la commune.

DES NOUVELLES DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VOIE SACRÉE

Les inscriptions aux services péri-scolaires sur Belrupt (la « cantine », l'encadrement avant ou après l'école) se feront quelques jours avant la rentrée de début septembre. C'est toujours Nadine Humbert qui est à la manœuvre !

QUEL AVENIR POUR L'ÉGLISE DU VILLAGE ?

Comme cela a déjà été souvent expliqué, sur proposition de l'Evêque et du Curé de la Paroisse, l'église de Belrupt connaît une « autre vie » sous la forme d'activités culturelles en plus de rester disponible pour des cérémonies religieuses car elle n'est pas déconsacrée : des expositions, plus récemment des répétitions musicales d'un petit groupe d'habitants et la mise en place d'une « armoire à livres » par la bibliothèque de Belrupt Loisirs. Il est aussi envisagé des animations et concerts.

Sur le livre ouvert au public lors de ces activités, deux questions ont été récemment posées :

Je regrette tellement qu'il n'y ait plus de messe même le samedi soir qui réunissait les fidèles des alentours ... Peut-on faire brûler des bougies? Pourquoi pas ces expositions qui permet à notre église d'être ouverte au grand public. Merci pour cette musique mais pourquoi pas un chant religieux tout simple ...

Voici la réponse de Monsieur le Curé :

La pratique religieuse s'étant réduite à moins de 2% en Meuse (et ce n'est pas terminé...), nous ne sommes plus en mesure de répondre à toutes les demandes de prestations rituelles particulières. Nous sommes obligés de nous regrouper là où il y a des communautés chrétiennes actives pour accueillir les autres. Tant que nous n'avons pas un groupe de chrétiens engagés actifs sur la paroisse habitant Belrupt et acceptant de s'occuper d'y gérer les questions religieuses, les habitants de ce village devront se joindre à d'autres célébrations existant sur la paroisse.

Merci et à bientôt.

La question reste donc ouverte – l'église aussi bien entendu. Quant aux cierges, pour des raisons de sécurité, il est difficile de les rendre accessibles.

ATTENTION DANGER SUR DEUX ROUES !

Le taux de mortalité des cyclistes a augmenté de 30% depuis 2019 (244 tués) alors que 34 utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisé (dont les trottinettes) ont été tués en 2022 – contre 10 en 2019.

En trottinette, 400 blessés de plus qu'en 2019 ...

UN MOIS SANS TABAC ?

Après plusieurs éditions réussies depuis 2016, Santé Publique France renouvelle l'opération « Moi(s)SansTabac » chaque année, donc aussi cet automne.

Le MoisSansTabac est un défi collectif national qui vise à inciter et accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité.

L'opération commence dès octobre et pendant tout le mois de novembre.

Des informations complémentaires sont disponibles sur ars-grandest-communication@ars.sante.fr. Il n'est jamais trop tôt pour s'y préparer !

ZONES D'ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Une loi de mars dernier demande aux communes et à leurs structures intercommunales de définir des zones dans lesquelles des « accélérations » du développement des énergies renouvelables devront être mises en œuvre : éolien, photovoltaïque, énergie hydro-électrique, production de gaz par la « biomasse », géothermie, bois-énergie, solaire thermique, valorisation de déchets renouvelables,

Les communes sont invitées à associer les habitants à ces réflexions.

Ce bulletin est ainsi une première étape : sur la base des informations ci-dessous, vous êtes invités à réagir, à faire des propositions, etc. Une réunion publique sera proposée à toutes celles et tous ceux qui souhaiteront participer à cette élaboration soit au niveau de la commune, soit au niveau de la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, soit sur le territoire plus large du Pays de Verdun qui correspond à peu près au Nord Meusien

PREMIER ELEMENT DE CONSTAT : qu'est-ce qui existe chez nous, comme production d'énergie renouvelable ?

Etant donné que les éoliennes sont interdites sur le territoire de Belrupt à cause de la circulation aérienne militaire de la base d'Etain-Rouvres, qu'il n'y a pas de rivière apte à produire de l'hydro-électricité et en l'absence d'initiative concernant la biomasse comme la méthanisation, n'existent que des productions photovoltaïques individuelles sur des habitations et trois installations de chauffage individuel par géothermie dans le village.

QUEL POTENTIEL ? QUELS PROJETS ?

En photovoltaïque, outre des projets individuels sur des bâtiments d'habitation ou d'activité, il y a trois projets recensés : créer une centrale sur l'ancienne décharge de déchets ménagers en haut de la rue de la Côte – projet d'équipements sur le site des anciennes carrières d'Haudainville et Belrupt – projet communal de production d'électricité sur des bâtiments communaux pour la consommation de la commune et de ses locataires.

Des études et réflexions ont commencé pour les deux premiers sites – mais des préalables importants sont à régler. Quant aux bâtiments communaux, si tout avance normalement, des travaux seraient envisageables en 2024.

Pour la géothermie, le sous-sol de Belrupt permet des réalisations et ce pourrait être un axe de développement.

En ce qui concerne la biomasse, il faudrait une initiative issue du monde agricole pour faire émerger un projet de méthanisation mais – en ce domaine – toute réflexion doit se faire à l'échelle d'un territoire plus vaste que notre commune et les communes voisines.

Le site de la Blancharderie (qui abrite déjà une grosse unité de compostage des boues de la station intercommunale d'assainissement) pourrait, le cas échéant, être le lieu d'un projet si la communauté d'agglomération du Grand Verdun avance dans ses réalisations. Mais cela relève de cette communauté et des contraintes qu'elle connaît dans ce domaine, très technique.

CONTRIBUTIONS AU DEBAT : sur ces bases d'informations, améliorables par les apports éventuels des producteurs locaux de gaz et d'électricité et des habitants et acteurs du territoire, quelles suggestions, quelles propositions ?

N'hésitez pas à intervenir dans ces réflexions le Conseil Municipal va être interrogé également et nous envisagerons une réunion publique pour en parler – sans compter que notre communauté de communes va se saisir aussi de la question !

À suivre donc

L'ASTUCE DU JOUR

Comme bien souvent dans le bulletin communal, voici l'astuce du jour proposée par le Groupe Environnement :

Connaissez-vous le frigo du désert ?

Un frigo sans électricité simple à fabriquer. N'hésitez pas à essayer ...

On prend deux pots de fleurs en argile assez grands, l'un plus grand que l'autre, imbriqués l'un dans l'autre : on remplit l'espace entre ces deux pots avec du sable que l'on humidifie régulièrement. Et on recouvre le tout avec un torchon humide. Le contenu du plus petit pot en argile, donc l'intérieur, est maintenu au frais grâce à l'évaporation !

VENTE DE MIEL

Monsieur Trupcevic est apiculteur agréé et déclaré sur Belrupt.

Il est possible de lui acheter du miel.

Vous pouvez le joindre au 20 Grand Rue, tel: 03 29 86 53 22. Avec aussi la possibilité de découvrir le rucher avec les enfants - sur demande.

A BELRUPT, UNE DEMI-FINALISTE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE UNSS DE HANDBALL

Cerise Boulanger, notre jeune concitoyenne, a participé avec l'équipe du lycée Margueritte de Verdun, aux championnats de France scolaires de l'UNSS, en avril dernier – après avoir battu beaucoup d'équipes lorraines et françaises – et notamment des équipes d'établissements scolaires avec des sections « handball », donc mieux préparées et plus « spécialisées » qu'elles.

Elles ont malheureusement perdu en demi-finale. Mais ce fut une belle aventure et un parcours sportif remarquable.

Félicitations !

Décidément, Belrupt brille sur le plan sportif – et tout particulièrement du côté féminin.

MERCI !

MERCI à Célia Metillon qui a aidé son père, Constant, à faire les finitions dans l'appartement T 5 afin de le rendre propre à la remise en location. Remise en location récemment réalisée.

UNE NOUVELLE RÉVISION DU CODE DE LA ROUTE ?

Le saviez-vous ?

Beaucoup de personnes pensent qu'elles peuvent stationner devant leur garage ... mais c'est faux.

En effet, la Cour de Cassation a récemment confirmé qu'une voiture pouvait fort bien être verbalisée si elle était garée devant son propre garage.

C'est souvent justifié par le fait qu'elle peut alors gêner la circulation.